

**SÉANCE DU 8 AVRIL 2019**

**19-04-115**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35**  
**Date de convocation: 2 avril 2019**

L'an deux mille dix-neuf le 8 avril à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Nouredine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Gabi Höper, Conseillère Municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAUPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

**Absents excusés :**

Patrick NIVET, Alain HERAUD

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Annie POUZARGUE (pouvoir à Corinne Venayre), Joël ROUSSET (pouvoir à Agnès Séjournet), Sabine AGGOUN (pouvoir à Philippe Buisson), Sandy CHAUXEAU (pouvoir à Laurence Rouede), Christophe DARDENNE (pouvoir à Rodolphe Guyot), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

-----  
Monsieur Val Duclos a été nommé secrétaire de séance  
-----

**CULTURE**

**GESTION DES ARCHIVES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU  
LIBOURNAIS PAR LE SERVICE ARCHIVES DE LA VILLE DE LIBOURNE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du patrimoine ;

Considérant que les archives sont des outils indispensables au fonctionnement des administrations publiques,

Considérant que la ville de Libourne dispose d'un service d'archives qui nécessite une restructuration notamment au regard de la digitalisation des archives ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Libournais ne dispose pas d'un service d'archives structuré ;

Considérant que l'hôpital de Libourne est en recherche d'une solution de stockage pour ses archives administratives ;

Considérant la nécessité pour ces administrations de disposer d'un service d'archives structuré et adapté ; une solution de mutualisation est envisagée ;

Considérant que ce projet de mutualisation des archives a été d'équilibre » avec le Conseil Départemental ;

Considérant qu'une première étape consiste à établir une convention de gestion des archives entre la Communauté d'Agglomération du Libournais et la commune de Libourne ;

Vu l'avis favorable de la direction des archives départementales de la Gironde ;

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité ( 33 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

-autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative à la gestion des archives de la Communauté d'Agglomération du Libournais par le service des archives de la Ville de Libourne

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne 16.04.2019  
Le Maire,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne